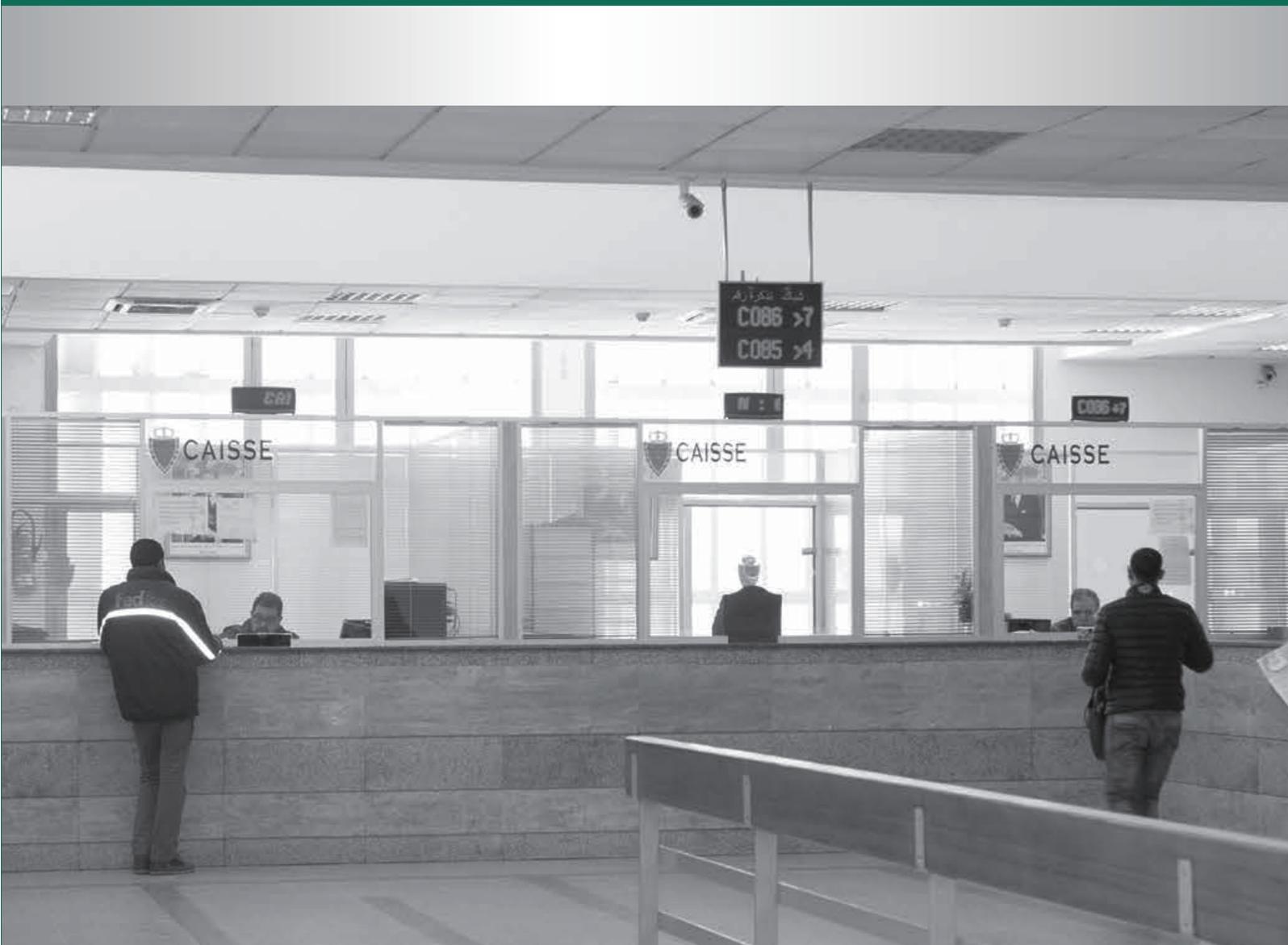


Consolidation des recettes douanières

Le niveau satisfaisant des recettes douanières atteint en 2021 a été consolidé en 2022 par une hausse à deux chiffres (17,8%) atteignant 131 MMDH contre 111,2 MMDH en 2021, un record jamais enregistré auparavant. Cette performance exceptionnelle a été possible suite à la poussée inflationniste induite par la hausse des cours des matières premières notamment les produits énergétiques.

Par rapport à la loi de finances 2022, les recettes douanières ont dépassé les prévisions de 17,6%, soit +19,57 MMDH.



PRINCIPALES RUBRIQUES DES RECETTES DOUANIERES

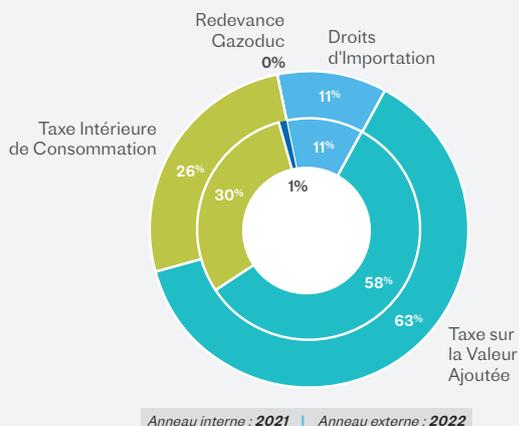
Taxe sur la Valeur Ajoutée

La structure des recettes douanières budgétaires en 2022 a été marquée par un rebond de 5 points de la part de la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » qui est passée de 58% en 2021 à 63% en 2022.

En termes d'évolution, les recettes de la TVA ont atteint 78,2 MMDH (+28,1%) en 2022, contre 61,1 MMDH en 2021 avec une progression moyenne annuelle de 6% durant le dernier quinquennat.

Cet accroissement est dû principalement à la hausse de 74,4% ou +7,7 MMDH des recettes de la TVA sur les produits énergétiques en raison de la flambée des prix, accentué par la hausse de 18,6% ou +9,4 MMDH de la TVA sur les autres produits, expliquée par la progression des importations mises à la consommation de 26,2% en plus des effets induits par les tensions inflationnistes qu'a connu l'année 2022.

Part des principales rubriques des recettes douanières



Taxe Intérieure de Consommation

La part de la Taxe Intérieure de Consommation s'est en revanche contractée de 4 points, soit 26% en 2022 au lieu de 30% en 2021. Toutefois, elle a continué sur sa tendance haussière depuis 2018, avec une progression de 2,1% ou +0,3 MMDH en 2022 représentant une part moyenne de 29% des

recettes douanières budgétaires.

Cette tendance s'explique par la hausse des recettes des tabacs manufacturés de 8,6% et celles des autres produits de 14,1%, atténuée par le recul de la TIC sur les produits énergétiques de 5,4%.

Droits d'importation

L'apport des recettes au titre du droit d'importation aux recettes douanières budgétaires s'est stabilisé autour de 11% au cours des deux dernières années.

Sur les 5 dernières années, ces recettes ont connu une progression moyenne annuelle de 11% avec un pic enregistré en 2022 de +18 % (+2 MMDH) par rapport à 2021.

Cette évolution de 18% a été possible grâce à l'augmentation des importations mises à la consommation de 38,4% malgré les mesures introduites dans le cadre de la loi de finances 2022 notamment la suspension de la perception du droit d'importation appliquée sur certains produits (blé, bovins domestiques et certaines graines oléagineuses et huiles brutes).

Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

(En MMDH)

RUBRIQUES	Droits constatés						Droits encaissés			
	2018	2019	2020	2021	2022	Var en %	2020	2021	2022	Var en %
Droits d'importation (DI)	9,5	9,6	9,3	11,7	13,7	17,5%	9,2	11,6	13,6	17,4%
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	28,3	29,9	27,4	31,0	31,6	2,1%	26,9	30,8	31,3	1,5%
▶ TIC sur les produits énergétiques	15,7	16,6	14,4	16,4	16,2	-1,1%	13,9	16,7	15,8	-5,4%
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	10,8	11,3	11,0	12,2	12,7	3,7%	11,1	11,8	12,8	8,6%
▶ TIC sur les autres produits	1,8	1,9	2,0	2,4	2,7	15,5%	1,9	2,4	2,7	14,1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	54,7	56,1	49,0	61,1	78,2	28,1%	48,6	60,5	77,8	28,5%
▶ TVA sur les produits énergétiques	9,9	9,8	7,3	10,4	18,1	74,4%	7,2	10,3	17,8	73,9%
▶ TVA sur les autres produits	44,8	46,3	41,7	50,7	60,1	18,6%	41,4	50,3	59,9	19,2%
Redevance Gazoduc	1,5	1,0	0,5	0,8	0,0	-99,1%	0,5	0,8	0,0	-99,1%
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	94,5	97,1	86,6	105,0	124,0	18,1%	85,6	104,3	123,2	18,1%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,6	5,9	5,2	6,1	6,8	10,6%	5,1	6,2	6,7	8,3%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,7	0,7	0,8	1,2	54,2%	0,7	0,8	1,2	54,0%
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	100,8	103,7	92,5	111,9	132,0	18,0%	91,3	111,2	131,0	17,8%

RECETTES ADDITIONNELLES

Le contrôle douanier exercé par l'administration à l'import a généré en 2022 des recettes additionnelles de l'ordre de 4,2 MMDH.

Les recettes issues du contrôle de la valeur constituent la source principale d'alimentation de ces recettes à hauteur de 76%. En termes d'évolution annuelle, ces recettes ont enregistré une baisse de 22% par rapport à l'année écoulée et ce, en raison de l'augmentation des prix à l'international. Ce qui a permis visiblement de réduire le phénomène de la sous-facturation.

Les recettes générées suite au contrôle a posteriori ont, quant-à-elles, atteint 519,9 MDH représentant 12% des recettes additionnelles.

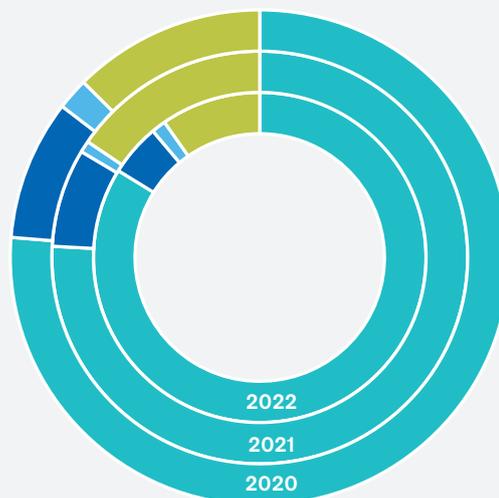
Le contrôle immédiat hors contrôle de la valeur, pour sa part, a généré un montant de droits et taxes supplémentaires de 381,2 MDH représentant 9% des recettes additionnelles.

Quant au contrôle des voyageurs qui a retrouvé son niveau d'activité d'avant crise sanitaire, ses recettes additionnelles en termes de droits et taxes ont évolué de +75% par rapport à 2021 pour s'établir à 85,9 MDH.

Par ailleurs, le produit de la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, a atteint 158 MDH en 2022 enregistrant une hausse de 7,63% par rapport à 2021.

Parallèlement, et dans le cadre de l'action citoyenne menée par l'Administration, la valeur globale des marchandises cédées gratuitement, s'est élevée à 5,7 MDH dont 76% ont été destinées aux hôpitaux et aux associations et œuvres de bienfaisance, 20% à l'Entraide Nationale et 4% au Croissant Rouge Marocain.

Evolution de la part des recettes additionnelles par type de contrôle (2020-2022)



- Montant des recettes additionnelles suite au contrôle de la valeur
- Montant des D&T perçus suite au contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur (origine, espèce, poids,...)
- Montant des D&T perçus suite au contrôle des voyageurs
- Montant des D&T compromis suite au CAP

